



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 JUIN 2020**

SCB
GREFFIER

P. Dutil
MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **DIX-HUITIÈME** jour du mois de **JUIN** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à SEIZE HEURES TRENTE (16h30). Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et de l'arrêté 2020-029 adopté par le gouvernement provincial le 29 avril 2020, cette séance a lieu via vidéoconférence. Il n'y a donc personne dans l'assistance. Un enregistrement audiovisuel de la séance est fait.

SONT TOUS PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Joshua Richer et Hélène Hamel.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 16h30. Il souhaite la bienvenue à aux membres du conseil et les informe que la présente séance est enregistrée.

2.0

2020-06-9236

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE

Le maire, M Philippe Dutil déclare une apparence de conflit d'intérêt pour le point suivant et se retire des délibérations.

La mairesse suppléante, Mme Frances Bonenfant préside l'assemblée. Il est 16h32

3.0

2020-06-9237

VENTE D'UN CHARGEUR SUR ROUES – ACHAT/LOCATION (3.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead dispose d'un chargeur sur roues de marque Link-Belt qu'elle ne compte plus l'utiliser suite à l'achat d'un nouvel équipement ;

CONSIDÉRANT QUE M Merritt Walker a manifesté son intérêt à acheter ledit chargeur ;

CONSIDÉRANT QUE M Walker offre à la Ville un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) taxes incluses pour l'achat de l'équipement usagé ;

CONSIDÉRANT QUE M Walker reconnaît qu'il s'agit d'un équipement usagé et qu'il a pris connaissance de son état actuel et s'en montre satisfait ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'offre de M Walker et s'en montrent aussi satisfaits ;

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 JUIN 2020**


GREFFIER


MAIRE

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent l'offre de M Merritt Walker pour l'achat du chargeur sur roues usagé de marque Link-Belt pour le montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$) taxes incluses ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le maire et le directeur général ou la trésorière à signer les documents nécessaires la vente de l'équipement à M Walker.

ADOPTÉE

Le maire M Philippe Dutil reprend son rôle de président d'assemblée. Il est 16h36.

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE-RECEPTIONNISTE (4.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a lancé l'appel de candidatures pour combler le poste d'adjointe-réceptionniste le 12 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la période de candidature se terminait le 29 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence a reçu 27 candidatures pour le poste ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche, formé de membres de la permanence et du conseil, a présélectionné 12 candidats pour des entrevues téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues téléphoniques de présélection, les 4 meilleurs candidates ont été convoquées pour une entrevue et un test écrit ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues et aux résultats des tests écrits, le comité d'embauche a déterminé que la meilleure candidate pour le poste était Mme Stéphanie Bullock ;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a étudié le résultat du processus d'embauche et en fait la recommandation aux membres du conseil municipal ;

***Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent la recommandation du comité de sélection d'embaucher Mme Stéphanie Bullock à titre d'adjointe-réceptionniste ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général à convenir d'un contrat de travail selon les paramètres présentement en vigueur, en annexe A.

ADOPTÉE

CONTRAT : GESTION DES ARCHIVES (5.0)

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale souhaite effectuer un classement exhaustif des documents papier et numériques ;

CONSIDÉRANT QUE le plan présenté par le directeur général au comité administratif afin d'atteindre les objectifs à ce sujet ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres de ce comité ;

***Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

4.0
2020-06-9238

5.0
2020-06-9239



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 JUIN 2020**

ScB
GREFFIER

P. L.
MAIRE

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent de réserver la somme maximale de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) pour un contrat de classement des archives pour la période estivale ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires.

ADOPTÉE

6.0
2020-06-9240

ABONNEMENT – LOGICIEL DE DOTATION (6.0)

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale souhaite utiliser le logiciel FDT-Pro afin de faciliter la saisie de données et le suivi des feuilles de temps des employés ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service présentée en annexe B ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal acceptent que l'administration municipale se procure l'abonnement annuel au logiciel FDT-Pro au coût de MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (1 250 \$) plus taxes, par année ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent la trésorière à signer les documents nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉE

7.0
2020-06-9241

EMBAUCHE DES MONITEURS DE CAMP DE JOUR – SAISON 2020 (7.00)

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent l'embauche des personnes suivantes pour la saison 2020 du camp de jour estival :

Noms	Tâches
Émy St-Pierre	Monitrice
Kayley Smith	Monitrice
Brandon Philips	Moniteur
Skyler Muth	Moniteur
Anna MacLaren	Accompagnatrice
Dylan Knight	Aide-moniteur
Beatrix Bonneau	Aide-monitrice

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à convenir d'un contrat de travail avec les personnes ci-mentionnées, selon les paramètres préalablement établis en annexe C.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 JUIN 2020**

JCB

GREFFIER

PJP

MAIRE

8.0
2020-06-9242

SUBVENTION : CSLE (8.00)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) a mis en place un programme appelé *Bouge au camp !* ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise « à stimuler la mise en place d'activités physiques, sportives et de plein air dans la programmation des camps de jour » ;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal est de SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750 \$) pour les frais liés à la réalisation des projets d'animation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit contribuer à au moins 10 % des coûts du projet ;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent que l'agente de loisirs dépose une demande d'aide financière au CSLE dans le cadre du programme Bouge au camp ! ;

QUE la Ville de Stanstead s'engage à déboursier au moins 10 % du coût du projet ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général ou l'agente de loisirs à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires au dépôt de la demande et à la reddition de compte auprès du CSLE.

ADOPTÉE

9.0

**CONTRIBUTION AU PROJET DE MARCHÉ PUBLIC : CONSTRUCTION D'UNE
STRUCTURE PERMANENTE (9.00)**

Le point est reporté à une séance ultérieure

10.0
2020-06-9243

25^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE STANSTEAD (10.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead souhaite souligner le 25^e anniversaire de sa constitution en commémorant les maires fondateurs des 3 villages ainsi que le premier maire de la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de commémoration de C.H. Kathan, premier maire de Rock-Island, consiste à la construction d'une halte-cycliste derrière l'hôtel de ville, située au 425 rue Dufferin ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil municipal à ce que les lieux commémoratifs soient officiellement désignés par la Commission de toponymie du Québec ;

CONSIDÉRANT la subvention de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) octroyée par la MRC de Memphrémagog, dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales* pour le projet de plaques commémoratives soulignant le 25^e anniversaire de la Ville ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-06-9229 autorisant la construction d'une structure devant abriter les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la permanence a obtenu des prix pour des équipements de parc pour cette halte cycliste, notamment une borne de réparation de vélo, une poubelle et un support à vélo ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 JUIN 2020

JCB

GREFFIER

P.D

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la permanence a aussi obtenu des prix pour la confection des plaques honorifiques soulignant la mémoire des 3 maires des 3 villages fondateurs ainsi que du premier maire de la Ville;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général à effectuer une demande de désignation officielle à la Commission de la toponymie du Québec afin que la halte cycliste derrière l'hôtel de ville, située au 425, rue Dufferin, à Stanstead, porte le nom de Halte C.H. Kathan;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent un montant de TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500 \$), pris à même le surplus affecté aux rénovations de l'hôtel de ville, pour l'achat des équipements de parc pour la halte cycliste;

QUE les membres du conseil municipal autorisent la dépense de MILLE SEPT CENTS DOLLARS (1 700 \$) plus taxes pour l'achat et l'installation à l'entreprise *Picture this on granite* des 4 plaques honorifiques devant commémorer la mémoire des 3 maires des villages fondateurs et du premier maire de la Ville de Stanstead, dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales* de la MRC de Memphrémagog;

QUE les membres du conseil municipal autorisent la dépense de MILLE DOLLARS (1 000 \$) plus taxes pour l'achat des 4 supports métalliques devant soutenir les 4 plaques honorifiques et une dépense de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (1 296 \$) pour l'achat de 6 structures métalliques devant servir de support pour afficher des photos anciennes à 6 endroits différents dans la Ville, tous à être achetés auprès de l'entreprise MLC MetalFab, dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles locales* de la MRC de Memphrémagog;

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Deborah Bishop

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Que l'assemblée soit levée.

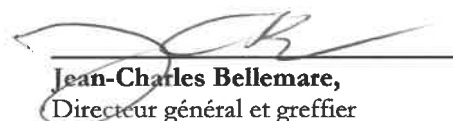
ADOPTÉE

Il est 17h02.

Respectueusement soumis,



Philippe Dutil,
Maire



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier

11.0
2020-06-9244